

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 23 Janvier 2018

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS	3
IV - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D’ADHÉSION AU SERVICE SIG.....	4
V - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D’ALÈS AGGLOMÉRATION POUR L’ENTRETIEN DES ESPACES VERTS D’UN GIRATOIRE.....	4
VI – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018	5
VII - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE	5
VIII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L’ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L’INVESTISSEMENT LOCAL - DSIL 2018	6
IX – BUDGET PRINCIPAL : FIXATION DU COÛT DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LE PERSONNEL POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE	7
X – RÉVISION DES TARIFS, DROITS ET REDEVANCES POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES	7
XI – AUTORISATION DE SIGNER L’AVENANT N° 2 AU TRAITÉ DE CONCESSION AVEC LA SAS BAMA POUR LA ZAC DE VALÈS.....	7
XII – RÉVISION DU PLU EN COURS – CHOIX DU PLAN LOCAL D’URBANISME MODERNISÉ.....	8
XIII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE.....	9
QUESTIONS DIVERSES	9

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 23 Janvier 2018 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - COULET Suzanne - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri – HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – MALAVELLE William - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe - SIRVIN Jean – SORTAIS Virginie - TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme ASSENAT Marion (Procuration à Mme PAUTARD Véronique) – M. BERNARD Philippe (Procuration à M. BENKEMOUN David) - Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme PASINETTI Josette) – Mme GOGUILLON Nathalie (Procuration à Mme ROUX Marie-Christine) – M. LASH Christian (Procuration à M. POPOFF Thierry) - Mme MARTIN Laurence (Procuration à M. BENEZET Jean-Charles) – M. PELLEREI Jean-Pierre (Procuration à Mme JOULLIA Danielle) – M. ROUX Jean-Pierre (Procuration à Mme SORTAIS Virginie) -

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. BENKEMOUN David

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il présente ses vœux à l'assemblée et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

William MALAVELLE dit regretter l'absence de certains adjoints qui ont des délégations importantes et ce depuis un certain nombre de Conseils Municipaux. Il souligne que cette remarque est faite dans l'esprit qui est le sien de vouloir travailler de manière constructive.

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 Décembre 2017

Monsieur le Maire fait part des demandes de rectificatifs du compte rendu du dernier Conseil Municipal qui ont été transmises par mail.

Suzanne COULET a signalé par mail une erreur page 3 : Elle dit ne pas s'être excusée à la Commission des Ressources Humaines du 12 Décembre puisque elle était présente.

Elle souhaite la rectification suivante :

“Suzanne Coulet fait remarquer que sur le compte rendu de cette commission ne sont pas mentionnés les excusés, en particulier Madame Martin, l'Adjointe au Personnel qui anime en principe cette commission et que le Maire a excusée (suite à ma question) disant qu'elle était souffrante”.

Jean SIRVIN avait demandé le repositionnement du texte de ses interventions lors du Conseil.

Après vérification, il s'avère que les déclarations sont bien positionnées et que cette remarque n'est pas recevable. Monsieur le Maire indique aussi que Nathalie GOGUILLON n'a pas répondu tout de suite à la question qu'a posée Jean SIRVIN. Il y a en effet un décalage entre la question et la réponse.

Aucune autre remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2017-013	Choix de Total Energie Gaz pour la fourniture d'électricité pour les bâtiments de la Mairie et de la Maison Pour Tous	Montant annuel de la prestation : 22 104,91 € HT (26 525,89 € TTC) /an – Durée ferme du marché : 3 ans à compter du 01/01/2018.

Monsieur le Maire commente le choix qui a été fait de la société Total Energie Gaz : à valeur technique égale, c'est le prix qui a permis de trancher entre les deux sociétés qui ont soumissionné.

En réponse à la question de William MALAVELLE, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un marché sur 3 ans fermes.

II - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES

1. **Commission Aménagement de la Ville et Environnement (réunion du 9 janvier 2018) – Cf. Annexe – Doc N°1**

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

2. **Commission Finances-Aménagement de la Ville et Environnement (réunion du 9 janvier 2018)**

Jérôme MEYNIER indique que cette commission n'a pas fait l'objet d'un compte rendu. Tout ce qui a été discuté fait l'objet du point N°11 de l'Ordre du Jour.

3. **Commission Aménagement de la Ville et Environnement (réunion du 16 janvier 2018) – Cf. Annexe – Doc N°2**

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

4. **Commission des Finances (réunion du 17 janvier 2018)**

Jérôme MEYNIER expose qu'il n'y a pas de compte rendu rédigé de cette commission qui a traité des affaires communautaires, lesquelles seront abordées au point N°III de l'ordre du Jour.

5. **Commission des Ressources Humaines (réunion du 18 janvier 2018) - Cf. Annexe – Doc N°3**

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

Monsieur le Maire indique que le sujet sera traité au point N°XIII de l'Ordre du Jour.

6. **Commission des Affaires Sociales (réunion du 18 janvier 2018) - Cf. Annexe – Doc N°4**

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

Monsieur le Maire précise que l'ordre du jour de la commission a traité essentiellement des propositions pour le budget 2018 du Pôle Social.

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire indique qu'un travail important a été réalisé par Jérôme MEYNIER concernant les flux financiers entre la commune et Alès Agglomération.

Jérôme MEYNIER propose de commenter ce point à partir d'un powerpoint présenté au vidéo projecteur (Cf. Annexe – Doc N°5). Il évoque les difficultés qu'il a rencontrées pour arriver à faire un

exposé clair sur la question. Trois documents qui ont été discutés en Commission des Finances seront également mis à la disposition des Conseillers (**Cf. Annexe – Doc N°6**) :

1. Budget de fonctionnement des compétences transférées à l'Agglo,
2. Le montage de l'estimation de l'allocation de compensation
3. Tableau des investissements et Gestion de la dette.

IV - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE SIG

Monsieur le Maire rappelle que notre commune est adhérente au Service d'Information Géographique (SIG) communautaire depuis le 01/01/2017. A ce titre, elle bénéficie de prestations de base ainsi que de prestations payantes, à la demande, telles que définies dans la convention d'adhésion initiale.

Le service SIG a souhaité réviser ses tarifs afin que ses utilisateurs disposent de prix plus adaptés concernant notamment les tarifs des prestations appliqués sur le marché. Ce réajustement a été approuvé par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2017.

Afin d'acter cette nouvelle tarification, l'Avenant n° 1 à la convention d'adhésion a été établi (**Cf. Annexe – Doc N°7**).

Il est proposé au Conseil d'approuver cet avenant et d'autoriser le Maire à le signer.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, l'Avenant n° 1 à la convention d'adhésion de la Commune de Saint Christol Lez Alès au service commun SIG « Système d'Information Géographique » et AUTORISE le Maire à signer ce document.

V - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS D'UN GIRATOIRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer avec Alès Agglomération une convention d'entretien des espaces verts d'un giratoire situé sur la RD 6110, à la jonction avec la rue du Professeur Constantin VAGO, dit Giratoire LAFONT.

Cette convention de prestation de services, conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018, permet à la commune d'assurer une mission globale d'entretien de l'îlot central et des abords de ce giratoire. Le détail de la mission figure dans le projet de convention (**Cf. Annexe – Doc N°8**).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, la convention d'entretien d'espaces verts du giratoire et de ses abords à passer avec la communauté d'Alès Agglomération et AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Christol Lez Alès est éligible au dispositif de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et peut déposer une demande de subvention pour un seul projet, lequel doit s'inscrire dans les catégories d'opérations prioritaires fixées par la commission d'élus compétente au niveau départemental. Cette commission s'est réunie le 30 novembre 2017 pour fixer la liste des catégories d'opérations prioritaires susceptibles d'être financées au titre de la DETR 2018.

Il est proposé au Conseil de soumettre aux services de l'État le dossier correspondant à la réfection des toitures des écoles du groupe scolaire de Marignac. Ce dossier entre dans le cadre de la catégorie « établissements scolaires du 1^{er} degré ».

Les éléments techniques recueillis pour ce projet permettent d'établir un coût prévisionnel des travaux à hauteur de 106 057,70 € HT (soit 127 269,24 € TTC). Le montant de la subvention sollicitée auprès de l'État pourrait représenter 40 % du montant HT de l'opération, soit 42 423,08 €.

Le plan de financement de cette opération est constitué de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux de réfection de la toiture Ouest	18 952,80 €	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (État) – 40 %	42 423,08 €
Travaux de réfection de la toiture Nord	42 091,40 €	Commune –(Autofinancement) – 60 %	63 634,62 €
Travaux de réfection de la toiture Est	45 013,50 €		
TOTAL	106 057,70 €		106 057,70 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'entreprendre les travaux correspondant à l'opération de réfection des toitures du Groupe scolaire Marignac, d'inscrire au niveau du Budget de l'exercice 2018 les crédits nécessaires à sa réalisation et de solliciter auprès de l'État, au titre de la DETR 2018, une aide financière correspondant à 40 % du montant HT de cette opération, soit 42 423,08 €.

VII - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune de déposer auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention au titre du produit des Amendes de Police.

Ce dossier concerne l'aménagement de trottoirs sur certains tronçons de l'Ancien Chemin de Sommières. Cette opération (Tranche B) se situe au nord d'une opération similaire (Tranche A) qui avait fait l'objet d'une demande en janvier 2016. Celle-ci intervient à la fois sur le plan des aménagements de sécurité mais aussi dans le cadre du développement des voies de circulations douces.

Le montant estimatif des travaux envisagés s'élève à 31 017,80 € HT (main d'œuvre comprise), soit 37 221,36 euros TTC. Le financement de cette opération serait assuré de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux – Tranche B	28 198,00 €	Amendes de Police 2017 (Conseil Départemental) – 40 %	12 407,00 €
Maîtrise d'œuvre	2 819,80 €	DSIL 2018 (État) – 40 %	12 407,00 €
		Commune – 20% (Autofinancement)	6 203,80 €
TOTAL	31 017,80 €		31 017,80 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'inscrire au budget en cours les crédits nécessaires à la réalisation de trottoirs sur certains trottoirs de l'Ancien Chemin de Sommières et SOLLICITE auprès du Conseil Départemental l'aide financière maximale pouvant être obtenue au titre de la répartition du produit des Amendes de Police.

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL - DSIL 2018

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait sollicité l'État, en avril 2016, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour le financement du projet de réalisation de trottoirs au niveau de l'Ancien Chemin de Sommières et du Carrefour de Valès (Tranche A et B).

Depuis, la commune était en attente de la réponse des services de l'État qui dernièrement ont fait savoir qu'il convenait de revoir le contenu de ce dossier de demande de subvention afin de le représenter dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018 créée par le nouveau Gouvernement.

En conséquence, la commune est amenée à revoir le contenu de ce dossier dans la mesure où elle avait également réalisé, entre temps, une partie de cette opération (tranche A).

Au final, le nouveau dossier sera composé des éléments correspondant à la tranche B du projet initial, dont le plan de financement figure ci-après :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux – Tranche B	28 198,00 €	DSIL 2018 (État) – 40 %	12 407,00 €
Maîtrise d'œuvre	2 819,80 €	Amendes de Police 2017 (Conseil Départemental) – 40 %	12 407,00 €
		Commune – 20% (Autofinancement)	6 203,80 €
TOTAL	31 017,80 €		31 017,80 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'entreprendre les travaux de réalisation de trottoirs sur l'Ancien Chemin de Sommières, d'inscrire au Budget de l'exercice 2018 les crédits nécessaires à cette réalisation. Il SOLLICITE auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018, l'aide financière maximale pouvant être obtenue pour mener à bien ce projet.

IX – BUDGET PRINCIPAL : FIXATION DU COÛT DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LE PERSONNEL POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les employés des services techniques municipaux sont amenés ponctuellement à réaliser des travaux qui auraient pu être réalisés par une entreprise. Ces travaux peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année, ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux, exception faite des frais de personnel.

Il convient de procéder à la fixation du taux moyen horaire des agents de la filière technique intervenants dans le cadre de ces travaux en régie.

Grade	Effectif	Coût horaire moyen (Base : année 2017)
Adjoint technique	13	19,48 €
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	20,59 €
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	4	25,64 €
Agent de maîtrise	6	24,43 €
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	25,68 €
Attaché	1	26,08 €
Coût horaire moyen		21,86 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE de fixer le coût horaire moyen de la main-d'œuvre communale, pour les travaux en régie, à 21,86 € au 1^{er} janvier 2018.

X – RÉVISION DES TARIFS, DROITS ET REDEVANCES POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'actualiser les droits et tarifs des prestations municipales pour l'année 2018 (Cf. Annexe – Doc N°9).

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de procéder à un vote global, sauf si ces derniers en décident autrement.

Les Conseillers ayant accepté le vote global, sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24	0	5	0

Le Conseil Municipal DECIDE, par 24 voix "Pour", 0 voix "Contre", 5 "Abstentions" et 0 "Refus de vote" de fixer les droits et les différents tarifs des prestations municipales telles que définies dans le tableau en annexe. Les dates de prise en compte sont mentionnées pour chaque prestation.

XI – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU TRAITÉ DE CONCESSION AVEC LA SAS BAMA POUR LA ZAC DE VALÈS

Monsieur le Maire indique que le sujet a été traité en Commission Mixte Finances- Aménagement de la Ville et Environnement le 09 janvier 2018. Il rappelle que le traité de concession d'aménagement de la ZAC de Valès a été signé le 07 mai 2009 avec la SAS BAMA pour une durée de 5 ans.

La passation d'un premier avenant a été approuvée par délibération en date du 13 octobre 2009 en vue de modifier l'ordre de réalisation des tranches de la manière suivante :

- Phase 1 → Tranche 2
- Phase 2 → Tranche 3
- Phase 3 → Tranche 1

Par la suite, une délibération, en date du 30 avril 2013, a conduit à l'approbation de cahier des charges et de cession des lots pour la tranche 3 (Résidence « Valès III »).

L'Avenant N°2 (Cf. **Annexe – Doc N°10**) vise, pour sa part, à proroger la durée du traité de concession de 6 années supplémentaires à compter de la date de signature de celui-ci et, d'autre part, à prendre en considération les modifications apportées à la tranche 1 (Phase 3), dernière tranche de construction à réaliser, notamment au niveau des participations financières devant être versées à la commune. Le point a été fait à ce sujet en commission en présence de représentants du groupe BAMA.

Monsieur le Maire indique que le report de ce point de l'ordre du jour lors du dernier conseil a permis d'en parler avec le porteur du projet.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer l'Avenant N°2 au traité de concession avec le groupe BAMA SAS pour la ZAC de Valès.

XII – RÉVISION DU PLU EN COURS – CHOIX DU PLAN LOCAL D'URBANISME MODERNISÉ

David BENKEMOUN rappelle la délibération N° DEL2015-068 du 20 octobre 2015 par laquelle la commune a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par la suite, le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU est venu apporter un certain nombre de modifications portant sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que sur le règlement écrit et graphique du document d'urbanisme.

Ce décret, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, structure le nouveau règlement du PLU autour de trois grands axes permettant de répondre chacun à une question :

- *L'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ?*
- *Les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : comment prendre en compte mon environnement ?*
- *Les équipements et les réseaux : comment je m'y raccorde ?*

Dans la mesure où la commune avait prescrit la révision générale de son PLU avant le 1^{er} janvier 2016 et que cette procédure n'est pas achevée, elle peut bénéficier, moyennant le vote d'une délibération, du nouveau contenu du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE que les dispositions du décret n°2015-1783 en date du 28 Décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du Livre Ier du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme sont applicables au Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

XIII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE

La proposition de création d'emploi figurant dans le tableau ci-après fait suite à la réunion de la Commission des Ressources Humaines du 18 janvier 2018.

Les caractéristiques et les motivations conduisant à la création du poste concerné sont les suivantes :

Cadre d'emploi	Nombre	Grade	Temps de travail	Date de prise en compte	Motivation
Cadre d'emploi des chefs de service de police municipale	1	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	35H00	1er février 2018	Confirmation dans la responsabilité de Responsable du service de Police Municipale

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	1	0

Le Conseil Municipal, DECIDE, par 28 voix "Pour", 0 voix "Contre", 1 "Abstention" et 0 "Refus de vote", de la création d'un emploi permanent de Chef de service de Police Municipale – 2ème classe, à temps complet, dans le cadre d'emploi des Chefs de service de Police Municipale, à compter du 1er Février 2018.

QUESTIONS DIVERSES

1. Contrat avec la SACPA pour la gestion des animaux errants

Pour répondre à une demande formulée lors du Conseil Municipal du 19 Décembre 2017, Monsieur le Maire communique aux Conseillers le montant du contrat passé avec la SACPA, pour l'année 2017. Celui-ci était de 7 010 €.

2. Salon des Arts

Rudy MONIER, Conseiller Délégué à la Culture et aux Festivités, évoque l'invitation déposée sur les tables. Il s'agit du vernissage du Salon des Arts organisé par l'Office Municipal de la Culture en partenariat avec la Mairie, le Samedi 3 Février 2018 à 18H30 à la Maison Pour Tous.

3. Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu fin février ou début mars.

4. ATSEM

Est évoqué à nouveau le problème de la réduction du nombre d'ATSEM. Il y en a trois en poste à l'école maternelle Joliot Curie, mais l'absence d'un agent en congé maladie ne permet pas de fonctionner correctement à la fin de la semaine. Il demande si un remplacement est prévu.

Monsieur le Maire indique que les services de l'Agglo ont été sollicités pour pouvoir prolonger d'un jour la personne qui remplace.

5. Maison d'enfants La Miséricorde

L'association serait sur le point de quitter Saint Christol.

Monsieur le Maire confirme qu'un préavis de départ au 28 Février a bien été déposé en Mairie par l'association. Les Municipalités précédentes n'ont pas engagé de travaux au niveau des locaux et la situation s'est dégradée. Aujourd'hui, l'association ne peut plus occuper les lieux pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire fait part d'un projet d'achat de terrain sur Saint Christol par l'association. Cependant, le projet a été remis en cause car il n'y a pas eu de convergence avec le vendeur. Il indique qu'il faut aussi tenir compte de l'impact du viager en cours entre la propriétaire des lieux et la commune. Il ajoute que le souhait de la Municipalité est bien sûr que l'association reste sur la commune.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H55.
